



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-24-0982
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de la Ville
d'Echternach
2, Place du Marché
L-6460 Echternach

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Cosmolux International S.A.
Objet	Installation provisoire (phase 1) et définitive (phase 2) d'une station de prétraitement pour eaux usées industrielles en provenance du site industriel de l'entreprise « Cosmolux International S.A. » à Echternach
Localité(s)	Echternach
Commune(s)	Echternach

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés